

## Compte rendu de la séance du 5 Mars 2026

L'an 2026 et le 5 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de G. GUILLERME, Maire.

**Présents** : Mme GUILLERME Gwenael, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. MICHEL Eric, Mme BUSSON Sophie, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, M. COURANT Anthony, Mme LEGAVRE Alexandra, M. MAHUAS Hervé

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DEROCHE Rachel à M. BOURY Pascal, M. CADIEU Jimmy à M. MICHEL Eric

**A été nommé secrétaire** : M. MICHEL Eric

### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 9

**Date de la convocation** : 19/02/2026

**Date d'affichage** : 19/02/2026

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET 00603 - INSECTARIUM - 2026-009
- BUDGET PRIMITIF 2026 : ASSAINISSEMENT - 2026-010
- BUDGET PRIMITIF 2026 : LOTISSEMENT DES CHEVRONS - 2026-011
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET 00600 - COMMUNE - 2026-012
- VOTE DU TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026 - 2026-013
- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 - 2026-014
- ASSAINISSEMENT : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025 - 2026-015
- LOTISSEMENT DES CHEVRONS : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025 - 2026-016
- INSECTARIUM : DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2025 - 2026-017
- VILLAGE VACANCES : DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2025 - 2026-018
- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - 2026-019
- ASSAINISSEMENT (Budget 00602) : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - 2026-020
- LOTISSEMENT DES CHEVRONS (Budget 00604) : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - 2026-021
- INSECTARIUM (Budget 00603) : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - 2026-022
- BUDGET VILLAGE VACANCES (Budget 00601) : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - 2026-023
- DURÉE D'AMORTISSEMENT : ÉTUDE DE TRANSFERT «ASSAINISSEMENT COLLECTIF» AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE - 2026-024
- PROGRAMME «ARGENT DE POCHE» - 2026-025
- REMPLACEMENT D'UN AGENT ADMIS à LA RETRAITE - OUVERTURE DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE à UN AGENT DE CATÉGORIE B - 2026-026
- BAIL COMMERCIAL, 3 RUE DE LA CROIX CHAUFFAT : EXPLOITATION DE L'ACTIVITE «SOINS DE BEAUTÉ » - 2026-027
- QUESTIONS DIVERSES - 2026-28

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu le projet de budget présenté par Madame Le Maire,  
Considérant que le budget est équilibré en recettes et en dépenses,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL** : 1.867.600,00 euros se décomposant comme suit en fonctionnement : 980.170,00 euros et 887.430,00 euros en investissement,

**BUDGET INSECTARIUM** : 90.030,00 euros

Section de fonctionnement : 31.630,00 euros

Section d'investissement : 58.400,00 euros

**BUDGET ASSAINISSEMENT** : 374.700,00 euros

Section de fonctionnement : 157.560,00 euros

Section d'investissement : 217.140,00 euros

**BUDGET LOTISSEMENT DES CHEVRONS** : 1.570.560,00 euros

Section de fonctionnement : 715.312,00 euros

Section d'investissement : 855.248,00 euros

Le budget «Village Vacances» a été dissous au 31 décembre 2025 et est maintenant englobé dans le budget principal.

## VOTE DU TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

\* Taxe d'habitation : 14,44 %

\* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,08 %

\* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,34 %

Ces taux sont identiques à ceux de 2025.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal de LIZIO,  
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget principal,  
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Virement à la section d'investissement CA 2025 (-1068)	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2026 Dépenses Recettes	Solde des restes à réaliser	Intégration budget dissous Village Vacances	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investisst	- 242.476,73 €		101.633,20 €	79.870,28 € 122.230,00 €	42.359,72 €	137.513,26	39 029,29 €
Fonctiont	352.264,85 €	50.000,00 €	106.758,00 €			-68 877,22	345.145,63 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent global cumulé au 31.12.2025 :

**345.145,63 €**

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :

**345.145,63 €**

## BUDGETS ANNEXES

BUDGET	Affectation du résultat 2025 en report à nouveau
Assainissement	Excédent : 110.851,43 euros
Lotissement des Chevrons	Excédent : 105.137,82 euros
Insectarium	Déficit : 16.722,48 euros
Village Vacances	Déficit : 63.877,22 euros

### BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Lizio;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant qu'il est formellement interdit au maire de voter son propre Compte Financier Unique;

Considérant que, dans ce cadre, Mme Le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Mme Monique VAILLANT pour assurer la présidence de la séance;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 10 voix pour, Madame Le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Lizio ainsi que des budgets annexes : Assainissement, Lotissement, Insectarium et Village Vacances.

### DURÉE D'AMORTISSEMENT : ÉTUDE DE TRANSFERT « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'amortir sur 5 ans toutes les dépenses liées à l'étude de transfert « Assainissement Collectif » au niveau communautaire.

### PROGRAMME « ARGENT DE POCHE »

Il est proposé de poursuivre l'opération « Argent de Poche » afin de répondre à divers objectifs pour permettre aux jeunes du territoire :

- de trouver "un petit boulot" à un âge où les propositions sont rares,
- de découvrir la commune,
- de découvrir le travail en équipe,
- de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie et de valoriser leur image aux yeux des adultes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de poursuivre la mise en place du dispositif dit «Argent de poche» sur la commune,
- **FIXE** le tarif de 15 € par mission de 3 h 30,
- **FIXE** à 500,00 € le budget afférent à ce dispositif.

### REMPLACEMENT D'UN AGENT ADMIS à LA RETRAITE - OUVERTURE DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE à UN AGENT DE CATÉGORIE B

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De procéder au remplacement de l'agent parti à la retraite (emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet),

- D'ouvrir ce poste à un agent relevant de la catégorie B de la filière administrative (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux),
- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux démarches nécessaires au recrutement et à signer tout document afférent à cette décision.

**BAIL COMMERCIAL, 3 RUE DE LA CROIX CHAUFFAT : EXPLOITATION DE L'ACTIVITE « SOINS DE BEAUTÉ »**

Mme Le Maire a rappelé que la commune est propriétaire du local commercial situé : 3 Rue de la Croix Chauffat. La fixation du prix de location de celui-ci a été fixé lors de la séance du 4 février 2026 (250,00 euros TTC mensuel, charges en sus).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé :

- \* D'autoriser l'exercice d'une activité de «Soins de beauté» dans ce local commercial,
- \* De confirmer que cette activité entre dans le champ de la destination prévue au bail commercial.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* Les élus sont invités à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2026 envoyé par courriel à l'ensemble de l'assemblée. Le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

\* A l'unanimité, le conseil municipal accepte le rajout au niveau de l'ordre du jour de la séance des trois points suivants :

- 1 - Durée d'amortissement relative à l'étude de transfert "Assainissement collectif" au niveau communautaire,
- 2 - Recrutement d'une secrétaire de mairie : ouverture à un poste de catégorie B
- 3 - Délibération accordant le bail commercial, 3 Rue de la Croix Chauffat, pour l'activité de "Soins de Beauté".

